

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 27 septembre 2017, à 17h05 à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le maire Francis Bouchard

Madame

Manon Brassard

Messieurs les conseillers

Martin Gagné

Luc Gilbert

Réjean Lacasse

Sont absents : Monsieur Charles Lessard

Madame

Johanne Bouchard

Est également présente : La directrice générale par intérim,
Madame Carolle Perron

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue, vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la municipalité du mois de septembre 2017
4. CAMPING BON-DÉSIR :
 - 4.1. Dépôt et acceptation de la liste des comptes du camping Bon-Désir du mois de septembre 2017
 - 4.2. Adjudication du contrat pour la fourniture du Bois de Chauffage au camping Bon-Désir pour 2017-2018
 - 4.3. Travaux de réparation du bloc sanitaire au camping Bon-Désir situé dans le secteur A – acceptation d'une soumission
 - 4.4. Travaux d'aménagement du terrain au camping Bon-Désir situé dans le secteur B (5 000, \$)
5. SALLE DE QUILLES :
 - 5.1. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la salle de quilles du mois de septembre 2017
 - 5.2. Allocation d'un budget spécial pour la tenue de la soirée de l'Halloween
 - 5.3. Embauche d'un préposé au bar sur une base temporaire

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. Allocation d'un budget spécial pour l'organisation d'une activité dans le cadre de l'Halloween
8. Projet de recherche en eau souterraine dans le rang St-Joseph - adjudication du contrat services de puisatier à Samson & frères (76 616,47\$ taxes incluses)
9. Projet de mise aux normes eaux usées – mandat à GÉO-CIVIL inc. pour relevés topographiques relatifs à des travaux d'interception d'eaux pluviales du réseau d'égout
10. Déneigement des rues de la municipalité pour 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 - adjudication de contrat
11. Déneigement des stationnements de l'aréna, de la salle de quilles pour 2017-2018, de la caserne et du CPE - adjudication du contrat
12. Travaux de réparation d'un bris d'aqueduc survenu au printemps 2017 au 401, rue de la Mer – entente entre 2 utilisateurs du service d'aqueduc et la municipalité pour le partage des frais de réparation par l'entreprise Terrassement et Pavage S.L. inc. (1 402.49\$)
13. Projet de réfection de la toiture de la station de chlore – acceptation d'une soumission
14. Projet de remplacement de 2 ponceaux dans le secteur ouest du rang St-Joseph à proximité de la ferme Martial Hovington
15. Projet de remplacement d'un ponceau dans le secteur est du rang St-Joseph, à proximité du chemin d'accès à l'écocentre
16. Prolongation du programme FEPTEU – demande présentée aux instances gouvernementales du Canada et du Québec
17. DEMANDES DE COMMANDITES, D'AIDE FINANCIÈRE OU DE COTISATION ANNUELLE

- 17.1 Croisière Neptune - demande de réduction de 20% pour l'espace de location à l'aréna (5 571, \$ x 20%= 1 114,20 \$)
- 17.2 Explos-Nature - contribution de la municipalité pour le camp de jour pour la saison été 2017 au montant de 5 000, \$
- 17.3 Explos-Nature – participation financière municipale aux frais d'inscription de 50% au camp de jour pour la saison été 2017 pour les enfants des Bergeronnes
- 17.4 MRC HCH – demande de contribution pour la tenue du forum Haute-Côte-Nord « Action santé pour tous »

18. VARIA :

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

20. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

17-09-2553 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec la modification suivante :

Retrait du point 5.3 « Embauche d'un préposé au bar sur une base temporaire »; celui-ci ayant été couvert à la séance du 11 septembre 2017 (rés 17-09-2534).

17-09-2554 Dépôt de la liste des comptes de la municipalité pour le mois de septembre 2017

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant **142 215.41 \$**.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de septembre 2017

Je, Carolle Perron, directrice générale par intérim de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant **142 215.41 \$** pour le paiement des dépenses suivantes :

DÉPENSES MUNICIPALITÉ

LISTE DES COMPTES À PAYER 2017-09		
Ascenceurs Cloutier	Entretien plate-forme élévatrice	257.50 \$
Assaini Conseil	Test d'eau trimestriel	919.80 \$
Auberge La Rosepierre	Hébergement août directrice par intérim remboursé à 50%	617.56 \$
Centre archéo-topo	Projet entente archéologie objectif 3	8 521.95 \$
Commission scolaire de l'Estuaire	Entente protocolaire utilisation des locaux 2016-2017 - entente protocolaire fonds d'immobilisations	13 161.08 \$
Consultant S. Dufour	Honoraire mise aux normes système eau potable TEQC - honoraire assainissement eau usée - honoraire recherche eau souterraine rang St-Joseph	10 750.17 \$
Environnex	Test d'eau (2)	729.60 \$
Équipements GMM inc.	Contrat service (2)	224.41 \$
Explos-Nature	Subvention Camp de jour	3 461.95 \$
Fédération québécoise	Honoraire équité salariale	94.91 \$

des municipalités			
G.L.R.	Lunch réunion conseil - aliments	118.87 \$	
Gauthier Transport	Transport (5)	234.04 \$	
Groupe CCL	Certificat d'autorisation	46.61 \$	
Javel Bois-Francis	Chlore	637.42 \$	
Laboratoire d'expertise du Québec	Travaux correctif béton - travaux correctif béton - inspection du béton - inspection du béton	6 857.41 \$	
Levitt-sécurité	Équipements de sécurité station pompage (treuil et harnais)	12 853.03 \$	
Louise Gauthier	Hébergement site web	462.54 \$	
Louis-Philippe Lepage	Teinture, gants	56.78 \$	
MGA Geoservice	Honoraire hydrogéologie pour travaux rang Saint-Joseph	2 989.35 \$	
Municipalité Tadoussac	Contrat service BEEON - réparation portable	260.56 \$	
Papeterie du Fleuve	Fourniture de bureau	256.45 \$	
Pompes Saguenay	Location pompe TECQ	254.86 \$	
Produits BCM ltée	Boîtes de service	428.64 \$	
Sani-Manic	Vidange toilette base plein-air	137.97 \$	
Service aquatiques	Année 2016-2017 utilisation piscine	2 085.71 \$	
Test-air & sans borne	Location ballon TECQ	80.48 \$	
Tremblay Bois Mignault	Service première ligne 598.79\$, entente intermunicipale avec Escoumins 146.71\$, dossier J.-Euclide Perron projet quai 4450.80\$, prolongement réseau d'aqueduc MTQ 657.66\$, devis travaux dragage 3758.42\$, dossier administratif 3784.57\$, demande vérification comptable 4125.08\$	17 522.03 \$	
UTF Fire & Security Canada inc.	Inspection annuelle 2017 Archéo Topo	788.08 \$	
Vip Télécom	Contrat service mensuel	173.27 \$	
TOTAL:		84 983.03 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2017-09			
Christian Bernard Oyourou	Rémunération polyvalente	30.00 \$	6940
Denis Dufour	Rémunération polyvalente	30.00 \$	6941
Johanne Maltais	Frais conciergerie administration et CJE (2)	520.00 \$	6942
Luc Caron	Domage et intérêt	265.10 \$	6943
Martin Simard	Déplacement	16.20 \$	6944
Patrice Noël	Déplacement et frais téléphone	377.96 \$	6945
Francis Bouchard	Déplacement	178.43 \$	6946
Pascal Gaudreault	Frais téléphone	180.00 \$	6947
Jean-Francois Bouchard	Remboursement compte de taxe au crédit	158.63 \$	6948
Fisa	Cotisation syndicale	98.79 \$	6949
Francis Bouchard	Déplacement	262.90 \$	6950
Océan	Versement final projet dragage moins crédit	36 027.31 \$	6983
Poste Canada	Envoi postal info municipal du 13-09-2017	60.71 \$	6984
Valérie Hovington	Rémunération bibliothèque	300.00 \$	6985
Serge Lessard	Déplacement	178.39 \$	6987
Francis Bouchard	Déplacement	16.20 \$	6988
Louise Gauthier	Déplacement	111.52 \$	6989
La Croix bleue	Assurance collective	261.78 \$	6990
Poste Canada	Envoi postal dépliant "Je vote"	60.71 \$	6991
Bell Mobilité	Télécommunication cellulaire	46.01 \$	Accès D
Carte corpo-rate	Frais carte essence machineries	404.79 \$	Accès D
Groupe négotel	Télécommunication	845.65 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	233.63 \$	Accès D
Revenu Canada	Retenues à la source	3 397.74 \$	Accès D

Revenu Québec	Retenues à la source	8 418.21 \$	Accès D
Vidéotron	Frais internet	103.42 \$	Accès D
Chambres de commerce	Assurance collective	1 356.20 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité	30.33 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité	225.97 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité	288.74 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité	567.14 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité	635.36 \$	Auto
Standard life	Cotisation RPA	1 544.56 \$	Auto
SOUS-TOTAL:		57 232.38 \$	
TOTAL:		142 215.41 \$	

Camping Bon-Désir :

17-09-2555 Dépôt et acceptation de la liste des comptes du camping pour le mois de septembre 2017

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant **21 781.39 \$**.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de septembre 2017

Je, Carolle Perron, directrice générale par intérim de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant **21 781.39 \$** pour le paiement des dépenses suivantes :

DÉPENSES CAMPING BON-DÉSIR

LISTE DES COMPTES À PAYER 2017-09			
Arctic Glacier	Glace	85.00 \$	
Camping Québec	Adhésion 2018	987.03 \$	
Communication radiotech	Location de radio	68.81 \$	
Construction S.R.V.	Réparation pneu car de golf 83.93\$ - pose d'un ventilateur haut du réfrigérateur 643.86\$ - fixation et boyau 23.00\$ - réparation remorque 45.99\$ (4)	796.78 \$	
Eugène Allard	Fourniture entretien ménager	225.94 \$	
Explos-Nature	Contrat activité versement final	2 855.25 \$	
Louis-Philippe Lepage	Matériaux pour pose de ventilateur sur le dessus du réfrigérateur 365.25\$ - retour marchandise -121.65\$ - fourniture réparation	327.09 \$	
Municipalité des Bergeronnes	Test d'eau 79.75\$, télécommunication et internet 105.35\$, photocopies 86.84\$ (3)	271.94 \$	
Pierre Maltais	Bois	2 198.90 \$	

Rénovations J.M.B.R.	Treillis, cuve 364.14\$, manchon, pinceau, protecteur bois, peinture 818.90\$ (2)	1 183.04 \$	
Solugaz	Propane	1 027.52 \$	
Transport Imbeault	Réparation pneu 26.44\$, réparation pneu remorque 28.69\$ (2)	55.13 \$	
TOTAL:		10 082.43 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2017-09			
Carte corpo-rate	Frais carte essence machinerie	255.07 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	483.71 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	981.15 \$	Accès D
Revenu Canada	Retenues à la source	2 222.91 \$	Accès D
Revenu Québec	Retenues à la source	5 763.20 \$	Accès D
Visa Desjardins	Machine paiement direct	1 992.92 \$	Auto
SOUS-TOTAL:		11 698.96 \$	
TOTAL:		21 781.39 \$	

17-09-2556 Adjudication du contrat pour la fourniture du Bois de chauffage au camping Bon-Désir pour la saison 2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en appel d'offres pour la fourniture du bois de chauffage au camping Bon-Désir pour la saison 2018 et que les deux soumissions suivantes ont été reçues dans les délais prescrits;

SOUMISSIONNAIRE	PRIX la corde (taxes en sus)
M. Sylvain Girard	74,68 \$
M. Pierre Maltais	54,04 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la municipalité adjuge le contrat de fourniture du Bois de chauffage au camping Bon-Désir pour la saison 2018 à M. Pierre Maltais au prix de 54,04 \$ la corde, taxes en sus.

17-09-2557 Travaux de réparation du bloc sanitaire au camping Bon-Désir situé dans le secteur A – acceptation d'une soumission

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion du camping soumet au conseil la recommandation d'effectuer des travaux de réparation du bloc sanitaire situé dans le secteur A du site du camping dès cet automne;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, le comité a demandé à l'entreprise Les Constructions SRV de lui transmettre une soumission pour les travaux de menuiserie et à l'entreprise Carl Brassard pour les travaux d'électricité et que celles-ci sont à la satisfaction du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la municipalité accepte la recommandation du comité de gestion du camping de procéder à des travaux de réparation du bloc sanitaire situé dans le secteur A du site du camping,

QUE le conseil accepte la soumission de l'entreprise Les Constructions SRV des Bergeronnes pour effectuer ces travaux de menuiserie pour un montant approximatif de 14 600, \$ (taxes en sus), auquel montant s'ajoute un 10% pour dépenses imprévues excluant les travaux d'électricité et de plomberie,

QUE le conseil accepte la soumission de l'entreprise de Carl Brassard pour effectuer les travaux d'électricité au montant de 893, \$ pour la main-d'œuvre et un montant de 200, \$ pour le matériel requis, taxes en sus,

QUE la dépense soit prise à même le budget de fonctionnement du camping.

Travaux d'aménagement du terrain au camping Bon-Désir situé dans les secteur B (5 000, \$)

Le point est reporté à une séance ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTION

Aucune assistance

Salle de quilles :

17-09-2558 Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la salle de quilles pour le mois de septembre 2017

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant **3 212.22 \$**.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de septembre 2017

Je, Carolle Perron, directrice générale par intérim de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant **3 212.22 \$** pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES
SALLE DE QUILLES**

LISTE DES COMPTES À PAYER 2017-09		
Anik Gagnon	Déplacement	25.00 \$
B.F.T. Bowling	Achat de quilles, remplacement corde 1299.11\$, contrat service 569.95\$ (2)	1 869.06 \$

G.L.R.	Aliment	11.20 \$	
TOTAL:		1 905.26 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2017-09			
SAQ	Alcool	908.48 \$	6992
Hydro-Québec	Électricité	398.48 \$	Auto
SOUS-TOTAL:		1 306.96 \$	
TOTAL:		3 212.22 \$	

17-09-2559 Allocation d'un budget spécial pour la tenue de la soirée de l'Halloween

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de la salle de quilles désire organiser une soirée de l'Halloween à la salle de quilles le 27 octobre prochain et que le conseil doit autoriser le montant suggéré par le comité pour la tenue de cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise un montant de 500, \$ pour la tenue d'une soirée d'Halloween à la salle de quilles, lequel est remboursable sur présentation de factures.

17-09-2560 Allocation d'un budget spécial pour l'organisation d'une activité dans le cadre de l'Halloween

CONSIDÉRANT QUE l'agent de développement de la municipalité, à la demande de citoyens, propose que la municipalité organise une fête citoyenne à l'intention des jeunes et leurs parents à l'occasion de l'Halloween;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, un budget spécial doit être débloqué;

CONSIDÉRANT QUE la planification proposée prévoit que l'activité ait lieu sur la rue de la Mer ainsi que la participation du service incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise l'agent de développement à tenir un événement municipal dans le cadre de la fête de l'Halloween,

QUE le conseil autorise un montant 300, \$, lequel est remboursable sur présentation de factures,

QUE la dépense soit prise à même le budget de la politique familiale,

QUE le conseil autorise que la rue de la Mer soit barrée à partir du bureau de poste jusqu'au numéro 414 ainsi que la participation du service incendie.

17-09-2561 Projet de recherche en eau souterraine dans le rang St-Joseph - adjudication du contrat services de puisatier à Samson & frères (76 616,47\$ taxes incluses)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en appel d'offres pour les services de puisatier dans le cadre du projet de recherche en eau souterraine dans le rang St-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE la firme Consultant Serge Dufour, mandatée par la municipalité, après analyse de conformité de la seule soumission reçue dans les délais prescrits, recommande au conseil l'entreprise Samson & Frères inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte la recommandation de firme Consultant Serge Dufour et adjuge à Samson & Frères inc. le contrat de services de puisatier pour un montant de 74 616,47 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat avec l'entreprise;

QUE la dépense soit présentée dans le cadre de la TECQ.

17-09-2562 Projet de mise aux normes eaux usées – mandat à GÉO-CIVIL inc. pour relevés topographiques relatifs à des travaux d'interception d'eaux pluviales du réseau d'égout

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission pour effectuer des relevés topographiques relatifs à des travaux d'interception d'eaux pluviales du réseau d'égout prévus dans le cadre du projet de mise aux normes des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la firme Consultant Serge Dufour, mandatée par la municipalité, après analyse de conformité de la seule soumission reçue dans les délais prescrits, recommande au conseil l'entreprise Géo-Civil inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte la recommandation de firme Consultant Serge Dufour et accorde le mandat de relevés topographiques relatifs à des travaux d'interception d'eaux pluviales du réseau d'égout à la firme Géo-Civil inc. au montant de 7 400, \$, taxes en sus, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres,

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat avec la firme,

QUE la dépense soit présentée dans le cadre de la TECQ.

17-09-2563 Dénéigement des rues de la municipalité pour 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 - adjudication de contrat

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en appel d'offres pour les services de déneigement des rues de la municipalité pour 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, après analyse de conformité des deux soumissions suivantes reçues dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres mentionnait la possibilité de prolonger le contrat de 2 années supplémentaires;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt des citoyens d'accorder un contrat au plus bas soumissionnaire;

SOUSSIONNAIRES	MONTANT TAXÉ	MONTANT TAXÉ
	3 ANS 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020	2 ANS SUPPLÉMENTAIRES 2020-2021, 2021-2022
Constructions SRV	440 563.05 \$	293 708.70 \$
Transport Larouche	358 597.82 \$	249 310.87 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité adjuge le contrat de déneigement à l'entreprise Transport Larouche des Bergeronnes au montant de 358 597,82 \$ (taxes comprises) pour 3 ans, soit pour les années 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 et au montant de 249 310,87 (taxes comprises),

QUE le conseil devra statuer quant à l'ajout de 2 années supplémentaires au contrat, soit pour les années 2020-2021, 2021-2022, lors d'une séance ultérieure,

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat avec l'entrepreneur;

QUE les deniers soient appropriés à même le budget prévu pour le déneigement des rues municipales.

17-09-2564 Dénéigement des stationnements de l'aréna, de la salle de quilles, de la caserne et du CPE pour 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 - adjudication du contrat

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en appel d'offres pour les services de déneigement des stationnements de l'aréna, de la salle de quilles, de la caserne et du CPE pour 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, après analyse de conformité des trois soumissions suivantes reçues dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt des citoyens d'accorder un contrat au plus bas soumissionnaire;

SOUSSIONNAIRES	COÛT DE SOUMISSION (taxes comprises) 3 ANS 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020
Les Constructions SRV	17 936,10 \$
Transport Larouche	41 391,00 \$
Terrassement et pavage S.L.	34 585,32 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
 ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité adjuge le contrat de déneigement des stationnements de l'aréna, de la salle de quilles, de la caserne et du CPE à Les Constructions SRV inc. au montant de 17 936,10 (taxes comprises) pour 3 ans, soit pour les années 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres,

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat avec l'entrepreneur,

QUE les deniers soient appropriés à même le budget prévu pour le déneigement des stationnements de la municipalité.

17-09-2565 Travaux de réparation d'un bris d'aqueduc au 401, rue de la Mer, survenu au printemps 2017 – entente entre 2 utilisateurs du service d'aqueduc et la municipalité pour le partage des frais de réparation par l'entreprise Terrassement et Pavage S.L. inc. (1 402.49\$)

CONSIDÉRANT QU'au printemps 2017, lors de la réparation d'un bris d'aqueduc survenu au 401, rue de la Mer, une entente verbale de partage des coûts des travaux a eu lieu entre la municipalité et 2 utilisateurs du service, lesquels utilisateurs ont dû procéder aux travaux de réparation en urgence, mais contestaient le fait que la conduite, même si elle passe sur leur propriété, que celle-ci devait être sous la responsabilité de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la facture de l'entreprise qui a effectué les travaux est soumise au conseil pour approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS; la conseillère Manon Brassard s'abstenant de prendre part à la décision,

QUE le conseil accepte de défrayer les coûts de réparation du bris d'aqueduc présenté par l'entreprise Terrassement et Pavage S.L. inc. au montant de 1 403,16\$ représentant le tiers des coûts de réparation.

**17-09-2566 Projet de réfection de la toiture de la station de chlore –
acceptation d’une soumission**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité 2 entreprises locales à soumissionner pour la fourniture du matériel (bardeaux) de recouvrement de la toiture du bâtiment de la station de chlore;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions suivantes ont reçues;

SOUSSIONNAIRES POUR PAPIER COUVERTURE SEULEMENT	COÛT DE SOUMISSION POUR PAPIER COUVERTURE SEULEMENT (taxes en sus)
BMR	949,62 \$
Home Hardware	911,00 \$

CONSIDÉRANT QU’il est de l’intérêt des citoyens d’octroyer l’achat du matériel au plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité à l’entreprise Les Constructions SRV à soumissionner pour la fourniture en main-d’œuvre;

CONSIDÉRANT QUE l’achat de 7 rouleaux de papier de couverture et une caisse de clous est à prévoir dans ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la soumission de l’entreprise Home Hardware au montant de 911, \$, taxes en sus pour le papier couverture seulement,

QUE le conseil accepte la soumission de l’entreprise Les Constructions SRV pour les services en main-d’œuvre au coût d’environ 2 000, \$, taxes en sus,

QUE le conseil autorise un montant de 340,\$ pour l’achat de la membrane sous-couche et une caisse de braquettes 1¼po pour un gun à clous au montant de 40, \$.

**17-09-2567 Projet de remplacement de 2 ponceaux dans le secteur
ouest du rang St-Joseph à proximité de la ferme Martial
Hovington**

CONSIDÉRANT QUE 2 ponceaux situés dans le secteur ouest du rang St-Joseph à proximité de la ferme Martial Hovington, sont à remplacer à un coût évalué à 11 000, \$ par le service des travaux publics de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise le responsable des travaux publics de la municipalité à procéder au remplacement des 2 ponceaux dans le rang St-Joseph au coût approximatif de 11 000, \$,

QUE cette dépense soit couverte par la subvention versée par le MTQ pour l’amélioration du réseau routier local et s’il y a lieu, à même les revenus des

droits municipaux perçus relatifs à l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière.

17-09-2568 Projet de remplacement d'un ponceau dans le secteur est du rang St-Joseph à proximité du chemin d'accès à l'écocentre

CONSIDÉRANT QU'un ponceau situé dans le secteur est du rang St-Joseph à proximité du chemin d'accès à l'écocentre, est à remplacer à un coût évalué à 10 000, \$ par le service des travaux publics de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le secteur est du rang St-Joseph est utilisé pour le transport des matières résiduelles à l'écocentre depuis des années;

CONSIDÉRANT QUE le terrain de l'écocentre, appartenant à la MRC de la Haute-Côte-Nord, dessert les municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT QU'à la demande de la municipalité des Bergeronnes, la MRC de la Haute-Côte-Nord a accepté de verser une aide financière de 5 000, \$ afin de participer à l'entretien de cette portion de chemin;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise le responsable des travaux publics de la municipalité à procéder au remplacement du ponceau du chemin menant à l'écocentre dans le rang St-Joseph au coût approximatif 10 000, \$,

QUE cette dépense soit couverte en partie par la subvention versée par le MTQ pour l'amélioration du réseau routier local et l'autre partie par la subvention de la MRC la Haute-Côte-Nord prévue, au montant de 5 000, \$.

17-09-2569 Prolongation du programme FEPTEU – demande présentée aux instances gouvernementales du Canada et du Québec

CONSIDÉRANT l'entente bilatérale du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) survenue le 5 juillet 2016 entre le Canada et le Québec;

CONSIDÉRANT que la première phase du FEPTEU prévoit une contribution du gouvernement fédéral de l'ordre de 363,8 M\$;

CONSIDÉRANT que la contribution du gouvernement du Canada est de 50 % des dépenses admissibles et que celle du gouvernement du Québec est au minimum de 33 %;

CONSIDÉRANT que plus de 130 municipalités du Québec ont reçu une approbation de leur projet visant la réalisation de travaux pour améliorer leurs réseaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT que la majorité des municipalités bénéficiaires d'un projet n'ont pas encore pu entamer leur procédure d'appel d'offres en lien avec les travaux à exécuter;

CONSIDÉRANT que la majorité des municipalités dont le projet a été approuvé ont demandé une prolongation de la date de fin des travaux, du 31 mars 2018 au 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT que le ministère fédéral de l'Infrastructure a informé les municipalités que leur demande de prolongation d'un an est acceptée, mais que le gouvernement fédéral s'engage à verser un maximum de 40 % de l'allocation provinciale après le 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a demandé au gouvernement fédéral que la prolongation de la date de fin pour les projets du FEPTU s'applique en respect des modalités initiales de l'entente;

CONSIDÉRANT que le plafonnement à 40 % du remboursement des coûts admissibles après le 31 mars 2018 occasionnera un manque à gagner important pour plusieurs municipalités;

CONSIDÉRANT que de précipiter les travaux avant le 31 mars 2018 aurait comme conséquence de faire exploser les coûts que devront assumer les municipalités;

CONSIDÉRANT que lors du dernier budget fédéral le gouvernement du fédéral a annoncé des investissements de plusieurs milliards dans les infrastructures, répartis en quatre fonds;

CONSIDÉRANT que les investissements dans ces quatre fonds sont conditionnels à la conclusion d'ententes bilatérales entre le Canada et le Québec;

CONSIDÉRANT que le ministre fédéral de l'Infrastructure a indiqué aux ministres des Finances du Québec que ces ententes bilatérales devaient être négociées d'ici mars 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE DEMANDER au gouvernement du Canada de respecter les modalités initiales du programme FEPTU pour les municipalités qui ont obtenu une prolongation de la date de fin au 31 mars 2019 et de s'engager à rembourser les coûts admissibles même si ceux-ci représentent plus de 40 % de l'allocation provinciale;

DE DEMANDER aux gouvernements du Canada et du Québec de procéder à la conclusion des ententes bilatérales sur les fonds d'investissement en infrastructures d'ici le 31 mars 2018.

Période de questions

Aucune assistance

Demandes de commandites, d'aide financière ou de cotisation annuelle :

17-09-2570 Croisière Neptune - demande d'escompte sur location d'espace à l'aréna

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise un escompte de 20% sur la facture d'entreposage des équipements de l'entreprise Croisière Neptune dans l'aréna pour la saison 2017-2018 se terminant en octobre 2018.

17-09-2571 Explos-Nature - contribution de la municipalité pour le camp de jour pour la saison été 2017 au montant de 5 000,\$

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Explos-Nature a déposé une demande de renouvellement de la contribution municipale au camp de jour pour les jeunes des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis que l'organisme Explos-Nature offre un service de qualité, différent, qui plait aux Jeunes et favorise son développement;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De renouveler la contribution municipale de 5 000, \$ à Explos-Nature pour le camp de jour 2017, aux mêmes conditions que les années précédentes, à savoir :

- a) que la municipalité paie (sur présentation de facture) les frais de déplacements effectués lors d'activités destinées aux jeunes jusqu'à concurrence du montant de la subvention et
- b) que le montant restant, s'il y a lieu, soit versé à la fin de la saison.

17-09-2572 Explos-Nature – participation financière municipale aux frais d'inscription de 50% au camp de jour pour la saison été 2017 pour les enfants des Bergeronnes

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte de verser une participation financière aux parents d'enfants inscrits au camp de jour d'Explos-Nature correspondant à 50% des frais d'inscription pour la saison 2017.

17-09-2573 MRC HCH – demande de contribution pour la tenue du forum Haute-Côte-Nord « Action santé pour tous »

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte de verser une participation financière de 100, \$ à la MRC la Haute-Côte-Nord pour la tenue du forum Haute-Côte-Nord « Action santé pour tous ».

Période de questions :

Aucune question n'est soulevée de l'assistance

17-09-2574 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Martin Gagné demande la levée de la séance. Le maire déclare la séance close à 17h58.

Francis Bouchard
Maire

Carolle Perron
Directrice générale par intérim

Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.